

## **Le Luxembourg devra indemniser les chômeurs frontaliers**

by Entreprise & Carrières - mercredi, avril 03, 2019

<http://correspondances.fr/le-luxembourg-devra-indemniser-les-chomeurs-frontaliers/>

**L'accord informel trouvé par le Parlement européen fin mars pour indemniser les chômeurs frontaliers n'est pas du goût du Grand-Duché, qui emploie 200.000 « navetteurs » lorrains, allemands et belges, soit 45 % de sa main d'oeuvre.**

L'accord qui entrera en vigueur en 2021 impose au dernier Etat employeur de verser au frontalier privé d'emploi ses indemnités de chômage, « *lorsque ce dernier a effectué une période de travail ininterrompue de six mois pour une période supérieure à six mois* ». Le Luxembourg, qui indemnise aujourd'hui moins de 16.000 de ses ressortissants inscrits à l'Adem (équivalent grand-Ducal de Pôle emploi) risque de voir le nombre d'allocataires doubler. Le seul Grand Est compte aujourd'hui 15.000 demandeurs d'emploi frontaliers. Au terme de six mois de bras de fer, l'Etat luxembourgeois a obtenu du Parlement européen un délai de cinq ans qui lui laisse jusqu'à 2026 pour se mettre en règle.